

Projet éolien de Thalís, Avis de concertation préalable

VOLTALIA initie une démarche d'information et de concertation des citoyens autour du développement du **projet éolien de Thalís** sur la **commune de Mélagues du 17 novembre au 2 décembre prochain**, comme l'indique l'affichage sur les panneaux municipaux depuis le 02/11/2020. L'un des objectifs de cette démarche était de vous rencontrer durant deux permanences en mairie. Cependant, les dernières mesures sanitaires imposées par le Gouvernement, au regard de la COVID 19, ne nous permettent pas de réaliser cette concertation dans les conditions exposées sur l'avis.

Nous souhaitons cependant maintenir ce temps d'information et d'échange à destination du grand public pour une période minimum de 15 jours, **du 17 Novembre au 02 décembre 2020**.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles modalités de diffusion de l'information :

- ✓ Une plaquette d'information du projet sera envoyée par voie postale à chaque foyer.
- ✓ Le site internet du projet est consultable à l'adresse suivante www.parc-eolien-thalis.fr, comme indiqué sur l'avis.

Vous aurez la possibilité de participer à cette phase de concertation, **du 17 Novembre au 02 décembre 2020**, en déposant vos avis, observations et propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus, rubrique « PARTICIPER » ;
- par voie postale à l'adresse suivante, à l'attention du porteur de projet :

Mairie de Mélagues

Le Bourg

12360 Mélagues

- Un registre sera également tenu à disposition en mairie de Mélagues, aux horaires d'ouverture, durant la période annoncée.

Sur le site internet dédié, mais aussi via votre mairie, nous vous informerons de toute éventuelle évolution des conditions de concertation au-delà de celles rappelées ci-dessus.

Nous espérons que cette situation particulière ne portera pas atteinte à votre intérêt pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire méridional Aveyronnais.

Christelle Pagès
Chef de projet, Voltalia